



## **FOIRE AUX QUESTIONS**

### **Conseil d'administration du CSCSEO**

#### **À qui sert le Centre de santé communautaire du sud-est d'Ottawa?**

Le Centre de santé communautaire du sud-est d'Ottawa (CSCSEO) s'engage à assurer la santé et le bien-être de tous les membres des communautés qu'il dessert. Le CSCSEO offre une gamme complète de services de santé et de services sociaux aux personnes et aux familles qui vivent dans le bassin du sud-est d'Ottawa. Il s'agit du secteur délimité par les rivières Rideau et l'avenue Industrial/route Innes au nord, l'autoroute 417 à l'est, la rivière Rideau à l'ouest et le chemin Hunt Club au sud. Le CSCSEO accorde une attention particulière aux personnes qui se heurtent à des obstacles pour atteindre leur plein potentiel de santé. Nous avons le mandat particulier d'appuyer les communautés de nouveaux arrivants et d'immigrants ainsi que celles qui font face à des obstacles et à de piètres résultats en matière de santé en raison des déterminants sociaux de la santé, notamment : LGBTQI2S+; personnes vivant avec des problèmes de santé mentale; personnes aux prises avec une dépendance; personnes âgées fragiles et isolées; familles à faible revenu; personnes racialisées; francophones; autochtones, métis et inuits.

#### **Quel type de conseil est le conseil du CSCSEO?**

Le conseil d'administration du CSCSEO assure le leadership et fonctionne à un niveau politique et stratégique plutôt que d'un point de vue opérationnel ou de gestion. Le conseil d'administration crée la vision et la mission du Centre, établit les orientations stratégiques et veille à ce que les objectifs de l'organisation soient atteints. Le conseil d'administration est composé de douze (12) membres bénévoles de la communauté et de deux (2) représentants du personnel. Les membres du conseil d'administration de la communauté doivent résider ou travailler dans le bassin et être membres du CSCSEO.

#### **Quelle langue est utilisée lors des réunions du conseil?**

Le conseil d'administration mène ses activités en anglais.

#### **À quelle fréquence le conseil se réunit-il?**

Les réunions ont lieu tous les mois le quatrième jeudi, sauf en décembre et juillet (aucune réunion durant ces mois). Il y a aussi une assemblée générale annuelle qui se tient en septembre. Les réunions se tiennent généralement de 19 h à 21 h. Les séances de perfectionnement du conseil d'administration ont lieu de 18 h à 19 h, avant la réunion.



### **Combien de temps faut-il consacrer comme membre du conseil?**

Les réunions mensuelles durent de deux à trois heures. L'assemblée générale annuelle dure généralement deux heures. Les documents pour les réunions sont disponibles pour les membres du conseil d'administration une semaine avant chaque réunion du conseil d'administration. La préparation de chaque réunion peut prendre quelques heures. Les membres du conseil d'administration sont encouragés à siéger au sein de l'une ou l'autre des équipes ou comités d'action. Ces équipes se réunissent généralement une fois par mois, jusqu'à huit fois par an. Un membre du conseil d'administration peut s'attendre à consacrer entre six et dix heures par mois, pour les événements, les réunions et la préparation.

### **Quelle est la durée du mandat d'un membre du conseil?**

Un membre du conseil d'administration est élu pour un mandat de trois ans lors d'une assemblée générale annuelle, par les membres du CSCSEO. Après six (6) années de service continu, les administrateurs doivent quitter leur poste pour un minimum d'un (1) an avant de se faire réélire. À l'occasion, un membre du conseil d'administration peut être nommé par le conseil d'administration en cas de vacance imprévue. Ces mandats sont toujours inférieurs à deux ans.

### **Que se passe-t-il si un membre du conseil manque une réunion du conseil?**

Si un membre ne peut assister à une réunion, on s'attend à ce qu'il en informe l'adjointe exécutive dès que possible. Il y a toutefois des cas où le conseil peut être en mesure d'organiser une conférence téléphonique ou une vidéoconférence afin d'inclure des membres qui ne sont pas en mesure d'y assister en personne.

### **Quelles sont les équipes d'action et les comités du conseil?**

Le conseil compte un certain nombre de comités du conseil, notamment : le comité exécutif, le comité des finances et des ressources humaines, le comité des relations communautaires, le comité consultatif des programmes, le comité des candidatures et le comité de vérification. Occasionnellement, des comités d'action ad hoc peuvent être créés par le conseil d'administration pour des objectifs spécifiques. Les comités du Centre sont composés de membres du conseil d'administration, du personnel et de membres de la collectivité ayant de l'expérience et des connaissances liées à la raison d'être du comité.

### **Comment les membres du conseil reçoivent-ils l'information et les communications du conseil?**

Les membres du conseil recevront de l'information du conseil par courriel de l'adjointe exécutive. Les courriels comprendront l'ordre du jour et les dossiers des réunions du conseil d'administration, les documents de gouvernance et de politique, les rapports financiers, les documents des comités, les procès-verbaux des réunions, ainsi que des renseignements sur les programmes, les accréditations et l'orientation stratégique du CSCSEO. Si les fichiers sont trop gros pour le courrier électronique, une clé USB sera fournie. Les trousseaux du conseil peuvent également être disponibles en format papier sur demande.



## **Est-ce que les membres du conseil d'administration et le personnel du CSCSEO travaillent ensemble ou socialisent?**

Il y a toujours deux représentants du personnel qui siègent au conseil d'administration en tant que membres non votants, et qui sont les porte-parole du personnel. De plus, le directeur général assiste à chaque réunion du conseil d'administration. En plus de cela cependant, il y a des événements du personnel CSCSEO tout au long de l'année auxquels les membres du conseil d'administration peuvent assister (petit-déjeuner aux crêpes de décembre, réunion du conseil d'administration et du personnel, réunions du personnel, etc. Les membres du personnel sont invités à assister aux réunions régulières du conseil d'administration afin de partager les initiatives et les programmes qui présentent un intérêt stratégique pour le conseil.

## **Quels sont les avantages de siéger au conseil d'administration?**

En plus de donner de votre temps pour aider le CSCSEO à réaliser sa vision de communautés saines, bienveillantes et inclusives où chaque personne compte, servir au sein du conseil offre de nombreuses occasions de perfectionnement professionnel et personnel par le biais de divers ateliers, séminaires et possibilités de formation. Il offre également des occasions de réseautage par le biais de conférences sur la santé et les services sociaux. Et bien sûr, il y a la fierté que l'on peut tirer de savoir que les efforts bénévoles déployés procurent des avantages tangibles à la communauté!

## **Qui devrait postuler pour siéger au conseil?**

Toute personne qui vit ou travaille dans le bassin desservi est encouragée à s'impliquer dans le conseil d'administration du CSCSEO. Ceux qui reflètent la riche diversité de la population du sud-est d'Ottawa sont particulièrement bienvenus. Le CSCSEO vous encourage à poser votre candidature pour siéger à notre conseil d'administration, si vous :

- Appuyez la mission du CSC;
- Êtes âgé de 18 ans ou plus;
- Êtes prêt à devenir membre de CSCSEO;
- Êtes en mesure de consacrer de six à dix heures par mois à assister à des réunions, à des activités de sensibilisation et de réseautage;
- Êtes en mesure de remplir un mandat de trois ans.

## **Comment puis-je postuler pour siéger au conseil?**

Si vous souhaitez poser votre candidature à un poste au sein du conseil d'administration du CSCSEO, veuillez communiquer avec Brianna St. Cyr, adjointe exécutive ([briannas@seochc.on.ca](mailto:briannas@seochc.on.ca) ou 613-737-7195, poste 2784). Vous devrez remplir une demande d'adhésion avant l'AGA, si vous n'êtes pas déjà membre.